Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00122092026-DE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°1

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Danielle BRAY, Michel GLACHET.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RÉGULARISATION DE DÉLIBÉRATION DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET TEMPS NON COMPLET

Il vous est demandé de délibérer afin de régulariser l'ensemble des emplois permanents de la collectivité, à temps complet et à temps non complet, auprès de la trésorerie, à la suite de la nouvelle réorganisation des services.

Le maire,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Cette délibération peut être collective sous réserve d'indiquer pour chaque agent les mentions prévues à l'article L313-1 du code Général de la fonction publique.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (… / 35ème),
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Cette délibération est à caractère rétroactif et doit être votée afin de régulariser la situation de chaque agent. La rétroactivité est ici tolérée car il est nécessaire de procéder à la régularisation d'une situation.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00122092026-DE

Le maire informe le conseil municipal que :

Vu le budget,

Vu le Comité Social Territorial du « **03 septembre 2026** »

Vu l'avis favorable de la commission municipal permanente « pilotage municipale, finances, ressources humaines et organisation de la collectivité réunie le 7 septembre 2026,

A ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant à différents cadres d'emplois, différents grades relevant de la catégorie hiérarchique A, B ou C,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Article 1 : d'adopter la proposition du maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois :

Filière	Grade/Emploi	Cat.	Nbr	Fonction	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Adjoint Administratif	C	1	Agent d'urbanisme, cimetière	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1	Chargée de Missions Comptabilité	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1	Missions Vie Locale et Associative	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1	Agent d'accueil, état civil, gestion du courrier	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1	Agent de communication	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	Chef de Service Cadre de Vie	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	Chargée de Mission : Assistante des élus et du Maire	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	2	Chargée de missions - Assistante administrative	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00122092026-DE

Filière	Grade/Emploi	Cat	Nbr	Fonction	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Rédacteur	B	1	Chargée de Mission CCAS	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Rédacteur	B	1	Cheffe de Service Ressources	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	Directeur Pôle Attractivité et Dynamique Locale	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	Chargé de Mission Communication	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	Rédacteur administratif	35h	Non	Pourvu par un fonctionnaire en détachement
Administrative	Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	Directrice Pôle Administratif	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Attaché Principal	A	1	Directeur Général des Service	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	Directeur Général des Service	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	1	Cheffe de Service Nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	3	Agent nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent nettoyage	25h	Oui L3 32-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Filière	**Grade/Emploi**	**Cat**	**Nbr**	**Fonction**	**Temps de travail**	**Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle**	**Postes pourvus ou vacants**
Technique	Adjoint Technique	C	2	Agent technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00122092026-DE

Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent technique polyvalent	35h	L 332-13 L332-8 1°	fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles
Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent de restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	Agent de restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	Chef de service Approvisionnement et Bâtiment	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	Agent nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	Agent Technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	Agent Technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire s
Filière	**Grade/Emploi**	**Cat**	**Nbr**	**Fonction**	**Temps de travail**	**Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle**	**Postes pourvus ou vacants**
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	Chargé de mission restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	Agent technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	Agent de Nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	ATSEM	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	Chargé de missions mobilité et prévention	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	Agent technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00122092026-DE

							personnelles
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	Agent de nettoyage	28h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Technicien principal 1ère classe	B	1	Directeur Pôle Technique	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation	C	1	Agent périscolaire - extrascolaire	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Filière	**Grade/Emploi**	**Cat**	**Nbr**	**Fonction**	**Temps de travail**	**Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle**	**Postes pourvus ou vacants**
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	Chargé missions Petite Enfance – Enfance-Jeunesse	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Animateur	B	1	Cheffe de Service Enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Animateur	B	1	Chef de Service Jeunesse	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Animateur principal 1ère classe	B	1	Directeur Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	Agent missions Médiathèque et Numérique	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Culturelle	Assistant de conservation	B	1	Cheffe de Service Attractivité	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sportive	Educateur Territorial des A.P.S principal 2ème classe	B	1	Chef de Service Dynamisme Local	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Agent social	C	6	Assistante éducation petite enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Agent social	C	1	Assistante éducation petite enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00122092026-DE

							pour convenances personnelles
Filière	**Grade/Emploi**	**Cat**	**Nbr**	**Fonction**	**Temps de travail**	**Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle**	**Postes pourvus ou vacants**
Sociale	Agent social Principale de 2ème Classe	C	1	Agent de restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	Cheffe de Service Petite Enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	Educatrice de jeunes enfants	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe normale	B	2	Auxiliaire de puéricultrice enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	Auxiliaire de puéricultrice enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	3	Auxiliaire de puéricultrice enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	Chargé de mission Transitions	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-Sociale	Cadre de santé	A	1	Cadre de Santé	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
	TOTAL		**69**				

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00122092026-DE

Article 3 : d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2026.

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

Article 5 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et notification.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT